

La lettre de la loi comme point d'exception¹

Jean-Pierre Thomasset

J'ai fait toute ma carrière à l'Aide sociale à l'enfance auprès d'enfants confiés par leurs parents ou par un juge du fait de difficultés sociales qui risquent de compromettre gravement leur équilibre. Il s'agit donc du champ social et non du champ des soins. Le mot clinique, qui sera employé dans ce texte est donc à entendre, à s'appuyer sur son étymologie première, comme ce qui intervient au moment où l'équilibre risque d'être rompu et non au lit du malade auprès de qui il s'agirait de réparer les effets d'une rupture déjà accomplie.

C'est par le biais des discours qu'il est proposé ici d'interroger ce qu'il en est des pratiques à l'Aide sociale à l'enfance ; car c'est bien dans sa façon de le parler que le praticien dévoile ce qui est en jeu dans son acte professionnel. Pour rationalisé qu'il soit, un tel acte n'en demeure pas moins partiellement agi par ce que Pascal appelait « les profondeurs opaques de nos replis internes ».

Or il est attendu de l'intervenant social de mettre en œuvre une mission de service public et non de venir jouer une partition privée. Entre la lettre de la loi qui ordonne cette mission et les lois du langage dans lesquelles est pris le sujet qui parle son acte, où pourrait se situer le point d'exception qui garantirait la consistance de l'institution sociale ? Comment se noue l'individuel et le collectif dans des actes à l'adresse d'enfants qui mobilisent si fortement les motions pulsionnelles

1. Le texte parlé au colloque à Bruxelles est ici retravaillé pour passer à l'écrit.

de chacun ? C'est à tenter de faire la lecture de ce qui est ici en jeu que propose de s'essayer cette intervention.

A suivre Freud dans sa lettre 52², certains signes de perception resteront à jamais fixés en représentation de choses, non traduits en mots, pas sans effets pour le sujet soumis, du fait qu'il parle, à ce refoulement originaire. D'autres, sous l'effet de la censure ne passeront pas à la conscience, in-traduites (il y a défaut de traduction, dit Freud) à ce deuxième niveau, réduites, puisque restées en suspens dans l'inconscient, à en passer par ses formations pour se frayer une voie. D'autres enfin passent au conscient : ce sont celles qui s'entendront dans les énoncés professionnels, représentations de mots partagées avec l'ensemble des intervenants dans le champ social. Elles s'organiseront en discours particuliers, ce dont témoigne le jargon propre à chaque profession.

Historiquement quatre discours vont se succéder à l'Aide sociale à l'enfance. Leur survenue remaniera à chaque fois profondément les pratiques des intervenants sociaux

Le premier discours s'origine des prises en charge des enfants abandonnés dans la nature, laissés en pâture aux bêtes fauves (Oedipe, Blanche Neige...), ou exposés dans un lieu public (Moïse au fil de l'eau dans l'espoir de le voir recueilli, D'Alembert sur le parvis d'une église...) Il revenait alors, dès le haut moyen âge, au Seigneur du lieu de la découverte, d'assurer la survie de l'enfant, qualifié par les textes de l'époque « d'épave onéreuse ». Car si le Seigneur pouvait jouir de tout trésor trouvé sur son territoire, il devait aussi payer pour cet enfant « échoué » sur son domaine.

Le mot choisi alors pour désigner cet enfant sans nom fut celui d'*enfant trouvé*. Or, pour être *trouvé*, il faut d'abord avoir été *perdu*. Perdu est à entendre comme pour le Petit Poucet, égaré, mais aussi comme il se dit d'une fille perdue, perdue pour l'ordre social puisque enfreignant gravement ses lois. Car cet enfant épave ne pouvait être que le fruit du vice, conçu dans le péché, présence visible des effets des forces du mal. Il faudra attendre Saint Vincent de Paul pour qu'il lui soit reconnu une âme et que lui soit donné un nom.

La bienfaisance privée, le plus souvent religieuse, jouera les bons samaritains auprès de ces brebis égarées. Et c'est à les remettre dans le droit chemin que vont s'employer les zélotes de l'ordre moral. Quand l'Assistance publique prendra le relais en 1904 c'est sur les mêmes bases de remise au pas que s'organisera le nouveau service public.

Aussi, se mettront en place les *maisons de redressement*, les *colonies pénitentiaires*

2. In *Naissance de la psychanalyse*, PUF, Paris, 1973.

voire les *bagnes d'enfant* (il faut lire là dessus Jean Genet) et c'est à des *gardiennes* qu'ils seront confiés pour assurer leur mise au pas. Ce *discours de la contrainte* va déterminer une *clinique de la coercition*. Celui qui est chargé de cette remise aux normes parlera à *l'impératif* et c'est *l'injonction* qui sortira de sa bouche.

Pour prendre un exemple dans les pratiques actuelles, à une maman négligente surprise à laisser son bébé tenter désespérément d'atteindre la tétine du biberon coincé entre deux coussins pendant qu'elle regarde la télévision, le praticien dira : « Donnez donc le biberon dans vos bras ! »

Ce discours de la contrainte détermine une place qui s'entend dans la façon dont l'intervenant social désigne parfois son acte : il dit qu'il fait le *suivi* d'une situation. S'il suit, c'est qu'il est placé derrière, et la tentation est grande de pousser le sujet qui est devant pour le faire avancer. D'autant que l'identification imaginaire (« je suis Madame Untel ! ») est à l'œuvre puisque le verbe *suivre* et le verbe *être* se conjuguent au présent de l'indicatif de la même façon à la première personne (*je suis*). Faire avancer l'autre est donc du même coup se faire avancer soi-même et la tentation s'en trouve d'autant plus grande d'enjoindre à l'autre de progresser pour tenter illusoirement de réparer ses propres avatars.

Le deuxième *discours* qui va historiquement émerger lors de la dernière guerre est celui de *l'amour*. Des actes de ce registre devaient bien individuellement avoir été posés jusque là. Mais l'afflux dans le service d'enfants malheureux, victimes de la guerre, issus non plus de parents mauvais mais tombés au champ d'honneur ou sous les bombardements va changer la représentation sociale de ces enfants et donc le discours à leur adresse. Ces enfants, privés brutalement de l'affection de leurs parents, il conviendra de les aimer pour tenter de parer à leurs carences affectives. Il s'ensuivra une *clinique des affects*. Ce sont des paroles de *séduction* qui sortiront de la bouche du professionnel qui conjuguera au *conditionnel*, liant l'avancée à venir attendue pour le sujet à son action actuelle bienfaisante. Cette place, où le praticien prend avec empathie le sujet par le bras pour le faire avancer s'entend dans le mot *accompagnement* qu'il emploie aussi pour désigner son acte. Accompagner, c'est être compagnon de route, et donc se placer à côté du sujet avec le souhait de cheminer avec lui.

A la maman qui laisse son bébé seul aux prises avec son biberon, il dira : « Si je vous obtiens une allocation pour acheter une table à langer, vous devriez faire l'effort de donner le biberon dans vos bras à votre enfant ». Il s'entend bien « en échange », dans une logique du donnant-donnant où chacun doit s'efforcer de faire plaisir à l'autre.

Un troisième discours va rapidement émerger puisque les tenants de la clinique des affects vont rapidement se rendre compte que l'amour ne suffit pas, comme titre un livre d'une éducatrice chez Bruno Bettelheim qui avait misé sur l'amour pour guérir la psychose dans son Ecole Orthogénique à Chicago. Il va vite

paraître évident que ces enfants, du fait de leur abandon ou des événements tragiques de leur histoire ont aussi des problèmes.

Les travaux de Spitz, Bowlby et d'autres dans l'immédiat avant guerre avaient ouvert la voie d'une première approche du psychisme infantin. Les sciences humaines prennent alors leur essor, avec l'idée qu'il faut bien comprendre une problématique (le mot viendra plus tard) pour pouvoir mieux aider.

Il s'ensuit un troisième *discours*, celui de la *compréhension*, où l'anamnèse, l'étude de l'environnement et les plaintes du sujet devraient permettre l'appréhension de ses différentes difficultés pour s'atteler à les résoudre. Ce discours déterminera une nouvelle *clinique*, celle du *savoir*. Le praticien conjuguera au *futur* et se servira de la *suggestion* pour faire passer son message.

A la maman ignorante de l'importance de la présence du corps maternel dans le nourrissage du bébé, il dira : « Je sais, de par ma formation, l'importance qu'il y a à donner le biberon dans les bras en échangeant avec l'enfant des regards essentiels à son développement psychique : vous ferez bien comme je vous dis dans l'intérêt de votre enfant ! ». Ici c'est le savoir qui est censé faire avancer le sujet sur la voie d'une meilleure prise en charge de son enfant. Cette troisième place s'entend dans le mot qui fait florès aujourd'hui dans les institutions, celui de projet : pro-jeter, c'est jeter devant, et c'est à la place qu'il est censé atteindre que le praticien attendra le sujet pour lequel il aura concocté un projet. Il se placera devant lui, tentant de l'attirer à la place qu'il considère être la meilleure pour lui.

Les trois discours déterminent des pratiques à visée réparatrice, chaque intervenant social, en fonction de son histoire propre, étant plus particulièrement enclin à se fixer plutôt dans l'un ou l'autre. Certains manient l'injonction avec autorité, d'autres travaillent « avec leurs tripes », d'autres enfin se bardent de leur savoir. Même s'il est inévitablement affecté par les trois, la tentation, pour des raisons qui lui sont propres, demeure pour le professionnel de s'en tenir à un seul, avec une grande difficulté à circuler librement de l'un à l'autre.

Un quatrième discours va émerger au début des années 70. Il va opérer un véritable renversement dans la représentation de ce qu'il en est des pratiques à l'Aide sociale à l'enfance.

Dans les trois premiers discours, l'enfant trouvé, malheureux, à problèmes trouvait à chaque fois l'origine de ses maux dans la défaillance parentale. Rejetants, absents ou incapables, ces parents ne méritaient rien d'autre que leur mise systématique à l'écart. Il s'agissait, dès lors, d'élever les enfants à leur place pour les remettre dans le droit chemin, combler leurs carences affectives ou résoudre leurs difficultés psychologiques.

La place des parents, pourtant intacte dans le droit, était dès lors fort peu

prise en compte. Les enfants s'en trouvaient coupés de leurs racines, amputés des liens symboliques issus de leur filiation, touchés au fondement même de leur identité. Il en résultait des troubles spécifiques que Michel Soulé dénoncera dans un article qui inaugure ce quatrième discours : *Le grand renfermement des enfants dits « cas sociaux » ou malaise dans la bienfaisance*³. Du fait de ce désarrimage symbolique les enfants étaient voués à la psychose, ou au mieux cicatrisaient dans une fausse débilité acquise, ne comprenant plus rien à rien pour ne pas souffrir du défaut de sens qui caractérisait leur histoire. Sans sens audible pour eux, ou surchargés des sens divers et parfois contradictoires que les différents intervenants plaquaient sur leur histoire, « ça faisait trou, ou ça faisait trop de sens pour eux », selon la belle expression de Fanny Rachet⁴.

Aussi, deux rapports ministériels, Dupont Fauville en 1973, Bianco Lamy en 1979 vont venir rappeler la place des parents dans le droit, à laquelle seul un juge est autorisé à toucher. Ils poseront l'importance des liens symboliques dans le développement psychique d'un enfant, pour qui il vaut mieux être élevé par ses parents, même défaillants, plutôt que de ne plus avoir de parents du tout. La clinique de l'adoption nous enseigne sur le fait qu'il est insupportable, pour un sujet parlant, d'être privé des signifiants premiers qui ont inauguré son histoire. Ces recommandations se traduiront dans les lois de 1984, 1986, 1989, réécrites en 2007 qui ont défini clairement les missions du service de l'Aide sociale à l'enfance et les prestations que ce service est tenu d'offrir aux parents et aux enfants.

Il s'ensuivra un renversement dans la représentation du travail pour le praticien : au lieu d'élever les enfants à la place des parents, il devra désormais aider les parents à élever eux-mêmes leurs enfants. Ce dont rend compte, au début des années 80 dans le département du Gard, en France l'invention du Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel (SAPMN) qui enverra les intervenants sociaux travailler chez les parents au lieu de placer leurs enfants dans des établissements ou chez des assistantes familiales. Jusque-là, une fois placé, la place de l'enfant était dans son lieu d'accueil et c'est en pointillé qu'il allait éventuellement chez ses parents, en visite ou en hébergement. Dans cette perspective nouvelle, la place de l'enfant reste chez ses parents, et c'est épisodiquement qu'il sera accueilli ailleurs si sa protection et/ou son intérêt l'exige(nt).

Ce discours nouveau ne peut être défini que par une périphrase : *c'est un discours qui prend acte de la place de chaque sujet, du parent, de l'enfant, du professionnel*

3. In « Rapport Dupont Fauville », *La documentation Française*, 1973.

4. Fanny Rachet, mémoire de maîtrise, *L'échec scolaire dans un rapport au savoir pour des enfants confiés à l'ASE, Aller savoir pourquoi ?*, Bibliothèque de l'université de Montpellier.

tout aussi bien. Car, pour parer aux places imaginaires, *derrière*, à côté ou *devant* du *suivi*, de l'*accompagnement* ou du *projet*, le législateur va nommer la place d'où le praticien devra désormais élaborer son acte professionnel. Il s'agit, dit le texte de la loi, « d'apporter un *soutien*, matériel, éducatif et psychologique ». *Sous-tenir*, c'est étymologiquement *se tenir dessous*. C'est la raison pour laquelle parents et enfants sont *pris en charge* comme le texte le précisera plus loin.

Ici, c'est la lettre de la loi qui est posée comme point d'exception, rejetant comme venant de l'extérieur ce qui s'impose à chacun, assurant de ce fait la consistance de l'ensemble au prix de l'acceptation de son incomplétude. Car c'est bien parce que tout ne se décide pas à l'intérieur du groupe et de son économie libidinale tramée de l'imaginaire de chacun que l'écriture de la loi, inscrite elle dans le registre du symbolique, permettra de traiter autrement le réel de la clinique quotidienne. C'est de cette place que la loi ordonne, au double sens du terme, à savoir impose mais aussi permet qu'il y ait de l'ordre, en nommant, comme c'est la fonction de toute loi, la place de chacun.

Ce quatrième discours, qui prend acte de la place de chacun, inaugure une clinique autre, une *clinique de la place*.⁵ L'intervenant social conjugue alors au présent, en s'absentant de son dire, en utilisant pour s'adresser à l'autre le *il* neutre de « il pleut ». Il émet ce que je nommerai une *interpellation*, laissant au sujet la charge, s'il le souhaite, de dire quelque chose de ce qu'il en est pour lui.

Ainsi, à la maman pour qui son bébé semble si peu compter il dira, après avoir recueilli suffisamment d'éléments qui autorisent une telle interpellation : « Madame, qu'en est-il pour vous de cet enfant ? ».

Les trois premiers discours ne laissent pas d'autre alternative au sujet que de répondre par *oui*, en mettant en acte ce qui lui était prescrit ou par *non* en résistant passivement aux sollicitations répétées dont il était l'adresse. L'interpellation qui caractérise le quatrième laisse ouverte la possibilité pour le sujet de dire ce qu'il en est pour lui ; c'est ce que vient dire la belle formule de la psychanalyste argentine Aïda Vasquez : « Pour affaire le concernant, le sujet est prié de parler lui-même. »

Cette maman pourra alors dire qu'elle est très fatiguée en ce moment, ou qu'elle ne sait pas comment faire, ou qu'elle traverse un moment difficile dans sa vie de femme parce qu'elle vient d'être abandonnée par son compagnon, ou qu'elle éprouve une telle haine pour le géniteur de cet enfant qui lui ressemble

5. Cette dénomination *Clinique de la place*, a été pour la première fois formulée par Marie Pierre Pinto, alors en stage de DESS avec moi. Elle a sous-titré son mémoire *Vers une clinique de la place*, donnant ainsi nom à ce dans quoi j'avais empiriquement, faisant jusque-là comme Monsieur Jourdain de la clinique de la place sans bien le savoir.

« *tête coupée* » qu'elle ne parvient pas à s'occuper correctement de lui, ou encore qu'elle n'en sait rien elle-même ou que ça ne regarde qu'elle ou enfin bien d'autres choses encore dont il conviendra de se laisser étonner. Elle permettra ainsi d'inventer une réponse professionnelle qui prenne acte de son dire : une aide ménagère ou une travailleuse familiale pour la soulager, un soutien éducatif pour la guider, un soutien psychologique ou son orientation vers le champ des soins si son état l'exige et si elle y consent, ou quelque chose de nouveau dont elle nous aura fourni la piste.

En s'absentant de son dire et en s'abstenant de prôner d'emblée la solution, le praticien ouvre l'espace au sujet pour qu'il invente, en son nom propre, ce qui lui permettra de se dé-placer. Pour illustrer cette démarche, j'amènerai une plainte qui a conduit à laisser surgir une interpellation, pas sans effet pour le sujet.

Un couple vient me rencontrer pour obtenir l'agrément en vue de l'adoption. Déjà parents d'un enfant de trois ans dont ils sont les géniteurs, ils souhaitent faire partager leur bonheur à un enfant privé de famille.

A l'issue du dernier entretien le père demande s'il peut me parler car, dit-il, il a un problème. Cette difficulté, qu'il désigne d'emblée comme étant la sienne, résulte d'une fâcheuse habitude qu'à son fils de rappeler sans cesse sa mère auprès de lui une fois le cérémonial du coucher terminé. Sa femme ne l'a pas plutôt rejoint sur le canapé du salon pour partager, enfin seuls, les joies de la vie de couple que le rejeton rappelle sa mère avec des demandes qu'il va renouveler à intervalle régulier : « Maman j'ai soif, maman j'ai peur, maman j'ai froid, maman j'ai chaud... ». Maman remonte derechef à l'étage, apporte le biberon d'eau sucrée, éclaire la lumière du couloir, remet puis rabat l'édredon... non sans, à chaque fois, être appelée à chanter une dernière chanson ou prolonger tendrement un câlin. Le mari s'agace de ces va et vient incessants et la femme-mère fait l'accordéon entre ses deux hommes confrontée à l'insatisfaction manifeste de chacun.

Le manège dure ainsi fort tard dans la soirée et l'enfant, en manque de sommeil, s'endort à la maternelle, provoquant les reproches de l'institutrice à des parents aussi peu soucieux de la santé de leur enfant. Monsieur se plaint de ses soirées hachées où rien de durable ne peut être entrepris avec la femme qu'il aime. Aussi, fait-il appel à la compétence du psy censé détenir le mode d'emploi pour sortir de la fâcheuse posture dans laquelle il se sent englué.

Face à cette plainte qui invitait l'autre à énoncer à sa place la solution j'aurais pu lui dire : Monsieur, cet état de fait n'est pas bon psychologiquement pour votre enfant ; il faut que cela cesse. Ce soir, montez et enjoignez d'une grosse voix à votre enfant de cesser son manège sous peine de sanctions dont l'ampleur annoncée devrait entraîner le renoncement immédiat aux avantages actuels.

J'aurais pu lui dire aussi qu'il est bien loin d'être le seul à vivre une telle galè-

re et qu'il devrait promettre à son enfant mille gâteries s'il voulait bien le laisser profiter de sa femme le soir, l'invitant ainsi à une démocratie familiale où la parole de l'un vaut la parole de l'autre, l'idéal d'égalité conduisant plutôt à une inéluctable indifférenciation.

J'aurais pu encore prendre l'air savant de quelqu'un qui a fait l'Université et énoncer sur le ton docte de celui qui en sait un bout : « Ça, Monsieur, ça s'appelle l'Oedipe. Sans doute aviez-vous peur de traumatiser votre enfant en le privant égoïstement de sa mère. Mais au contraire, croyez-en ma longue expérience des enfants, votre rôle de père vous appelle à permettre à votre enfant de quitter sa mère pour s'identifier à vous. Aussi, vous ferez en sorte dans la journée de partager avec votre fils des activités entre hommes pour qu'il trouve en regard bien mièvres les minauderies que lui dispense sa maman. »

En l'écoutant, il me venait qu'il accepterait sans doute moins sereinement les choses si son épouse faisait ainsi des allers-retours à l'appel du voisin et que son trouble était peut-être seulement lié à la confusion des places dans laquelle il paraissait être pris : le père, en lui, faisait taire l'homme qui aurait sinon hurlé son désir d'être deux au prétexte, véhiculé aujourd'hui par le discours dominant, de ne pas faire subir des traumatismes précoces à son si jeune fils.

Quand il eût fini de parler, l'œil interrogatif attendant mon verdict, il me vint spontanément, sans l'avoir mûrement décidée, cette interpellation : « Comment se fait-il que vous vous laissiez ainsi voler votre femme ? »

Il eut un brusque mouvement de recul, comme s'il venait de recevoir de plein fouet un choc qu'il n'avait su éviter, se leva et partit sans rien dire.

Il revint quinze jours plus tard disant qu'à sa grande satisfaction l'affaire était désormais réglée. Comme je l'invitais, intrigué et intéressé, sur la façon dont il s'y était pris pour obtenir un si probant résultat, il dit, l'œil brillant comme pour tenter d'établir une connivence entre hommes sortis d'un jeu de dupes : « Vous m'avez demandé comment il se faisait que je me laissais piquer ma femme ! Je me suis dit qu'enfin, oui, comment était-il possible que j'accepte cet état de fait. Alors, le soir même, j'ai laissé la maman monter comme d'habitude coucher le petit et, au premier appel, c'est moi qui suis monté. Et, (il fait le geste de s'appuyer sur le bois du pied du lit comme quelqu'un qui va parler à une tribune), je lui ai dit (j'entends : sur un ton qui n'admettra pas la réplique) : Maintenant, tu fous la paix à ma femme ! ».

L'enfant, interdit, c'est le cas de le dire, en eût le sifflet coupé. Il cessa net ses récriminations sans pour autant sortir magiquement de l'Œdipe puisque il demanda le lendemain à sa mère en tirant sur ses jupes « Dis, maman, tu m'aimeras encore ? » Et confiance peut leur être faite pour vivre autrement leurs tendres effusions.

La trouvaille du père a été de laisser d'abord la maman mettre en scène le cérémonial de l'endormissement, si fréquent de nos jours. L'interdire aurait constitué une violence, et pour la mère, et pour l'enfant et aurait pris valeur de représailles.

Mais le coup de génie consiste à ne pas avoir dit « Maintenant, tu fous la paix à ta mère, ou (pire) à maman », ce qui l'aurait mis, de par son aveu même, en rivalité fraternelle avec son propre fils. En reprenant à son compte le signifiant femme pour nommer la place de celle sur qui portait l'interdit pour l'enfant, et en ne laissant pas d'espace pour la discussion de ce qui était ainsi énoncé ne cédant pas à la mode qui prône la démocratie familiale, il opère par son dire, de sa place de père, une coupure dans ce que donnent à voir les débordements pulsionnels de son enfant. Jean-Pierre Lebrun reprend cette petite histoire dans un ouvrage récent⁶ et propose une analyse bien plus fine que je ne l'avais fait moi-même, y voyant l'exemple de ce que peut être, encore aujourd'hui, une castration symbolique réussie.

Étymologiquement, *inter-peller*, formé de *pel* qui est la même racine qui a donné *pulsion*, et d'*inter*, *entre*, vient dire qu'une parole fait coupure dans le discours pulsionnel du sujet. Comme l'interprétation dans la cure, un dire vient interrompre le fil des associations pour qu'advienne l'équivoque ouvrant à l'énigme de la pluralité de sens, rompant ainsi un maillon de la chaîne répétitive pour que puissent s'accrocher des énoncés nouveaux, inouïs pour le sujet lui-même.

Ce quatrième discours ne vient pas discréditer les trois autres. Il permet opportunément, une fois tenu, de ne pas rester fixé dans l'un d'eux, mais plutôt de tourner en passant, quand il le faut, de l'un à l'autre, comme l'analyste dans son fauteuil peut s'autoriser du discours du Maître, de celui de l'Hystérique voire de celui de l'Université au prix d'avoir témoigné d'abord de son assujettissement au discours de l'analyste. Car c'est, à notre sens, de ces changements de discours que peut être attendu que s'ouvre l'espace où le sujet pourra, s'il le souhaite, se déplacer face à ce qui s'entendait dans sa plainte.

La clinique de la place portera donc moins sur les relations compliquées que le sujet entretient avec les autres mais tentera de nommer l'écart donné à voir entre la place qu'il occupe et les actes qu'il pose. Il restera à sa charge, une fois cet écart dévoilé, de prendre à son compte la tâche de le réduire. Au silence de celui qui s'en tient à l'énoncé étayé sur le *il* neutre de l'interpellation, correspond l'opportunité, pour le sujet d'inventer un dire en son nom propre à partir duquel il pourra choisir d'opérer son propre déplacement.

Car c'est bien de prendre acte de cette triplicité structurale inscrite dans le

6. J-P. Lebrun, *La perversion ordinaire, Vivre ensemble sans autrui*, Denoël, 2008.

langage dont témoigne l'existence même du *il* neutre, qu'il y a chance de sortir du *je-tu* du miroir qui détermine les trois premiers discours. Il faut le *troisième terme* pour sortir du *un* indifférencié et que du *deux* adviene, pour que *chaque un*, désormais séparé, puisse reconnaître à l'autre sa dimension d'autrui⁷. Il faut lire là-dessus Dany-Robert Dufour pour prendre acte que c'est à s'inscrire dans cette fondamentale trinité que peut être espérée l'advenue d'une parole vraie.⁸

Accepter d'incarner ce troisième terme du langage offre une chance que puisse advenir *une place pour du tiers*.⁹ Il est de bon ton aujourd'hui d'invoquer, dans le champ social, la nécessaire présence d'un tiers, qu'il soit père, juge ou éducateur pour signifier la loi au sujet. L'inflation de cet appel à un tiers interchangeable amène un collectif à s'interroger sur sa réelle nécessité actuelle.¹⁰ Car à vouloir voir des tiers partout il finit en fait par n'y en avoir nulle part.

La trouvaille de Fanny Rachet consiste à passer d'*un tiers* contingent à *du tiers* incontournable, inhérent au fait qu'on parle.

Cette opposition entre *un tiers* dont on voudrait bien aujourd'hui pouvoir se passer et *du tiers* dont il n'est pas évitable de se servir, évoque l'issue à ce dilemme ouvert par Lacan quand il affirme qu'il n'est pas exclu de se passer du Nom-du-Père à condition de s'en servir.

Dans son intervention au colloque *Ecritures du symptôme dans la cure analytique*, Marie Claire Boons-Grafé fait une hypothèse féconde qui pourrait bien permettre de faire tenir ensemble les deux formulations qui semblent s'exclure l'une l'autre. Ce ne serait pas de la même chose dont il s'agirait de se passer et de se servir. Elle avance : « Il y aurait un savoir s'en servir qui permettrait qu'on s'en passe. Mais on se sert de quoi ? On se sert d'une pure fonction logique, celle assignée par la théorie analytique à ce signifiant. Et on se passe de quoi ? On apprend à se passer de l'imaginaire qui tourne autour du nom qu'a reçu cette fonction, qui est le nom hérité à la fois de la tradition judéo-chrétienne, de la tradition patriarcale et du mythe fabriqué par Freud dans *Totem et Tabou*. »¹¹

7. Ce terme d'autrui à été réintroduit par Jean-Pierre Lebrun dans son ouvrage *La perversion ordinaire*, op. cit., qu'il sous-titre : *Vivre ensemble sans autrui*.

8. D-R. Dufour, *Les mystères de la trinité*, Gallimard, 1990.

9. L'expression est de Fanny Rachet qui titre ainsi son mémoire de DESS, *Une place pour du tiers : quelle spécificité pour le psychologue travaillant à l'aide sociale à l'enfance ?*, op. cit.

10. Sous la direction de Jean-Pierre Lebrun et Elisabeth Volckrick : *Avons-nous encore besoin d'un tiers ?*, Eres, 2005.

11. M-Cl. Boons-Grafé, *A condition de s'en servir*, intervention au Colloque organisé par l'Ecole de Psychanalyse Sigmund Freud à Paris en 2006. Actes parus dans les *Carnets de l'Ecole*, numéro spécial 2008.

L'enjeu de ce qui se joue aujourd'hui dans notre société serait donc de tenter de se passer de *tout tiers* mais pas sans devoir se servir *du tiers*, en place de Nom-du-Père, fonction logique ex-sistante à tous qui vient décompléter le groupe pour assurer sa consistance. La lettre de la loi qui vient nommer les places ne serait dès lors qu'une présentification de cette fonction relevant du symbolique, permettant de mieux se déprendre de l'imaginaire pour tenter de démêler les embrouillaminis qui font le réel de notre pratique quotidienne¹².

Les personnes en difficultés auxquelles s'adresse le praticien du champ social n'ont guère la chance de faire un jour un travail analytique dans le cadre de la cure. Dans la dernière page de *la Technique psychanalytique*, Freud préconisait à leur adresse l'ouverture de dispensaires où se mêlerait, selon son expression, à l'or de la cure, le plomb (ou le cuivre selon les traductions) d'une pratique autre, sans rien céder sur le sillon tracé par le soc de sa découverte. A l'heure où les psychothérapies de tout bord avec à leur tête le comportementalisme prennent pied dans les institutions, il importe qu'une pratique puisse se soutenir non pas du savoir mais du discours analytique. Il en va, à notre sens, de l'avenir même de la psychanalyse, du moins dans le champ social.

12. Cette référence au travail de Marie-Claire Boons-Grafé auquel je n'ai eu accès qu'après le Colloque a été rajoutée à l'écriture de ce texte parce qu'elle me semble prolonger la réflexion que j'avais menée oralement. Elle constitue une piste neuve de travail qu'il me paraissait important de partager ici.